

Quelle suite pour le budget de participation citoyenne ?

En novembre dernier, 55 projets ont été déposés dans le cadre du 4e budget de participation citoyenne (BPC) !



© Villeparisis

Depuis, les projets sont étudiés afin de vérifier leur recevabilité et faisabilité par les services municipaux. Une fois, cette étape passée, une phase d'entretien avec les porteurs de projets a permis de préciser, voire de fusionner certains projets similaires. En parallèle, un retour sur les projets non retenus sera fait afin d'expliquer les raisons.

Le BPC est un engagement fort de l'équipe municipale afin de permettre aux habitants d'être acteur de leur Ville. Ainsi, depuis 2021, la Ville investit à hauteur de 10€ par habitant, soit un total de 260 000 euros pour le budget de participation citoyenne, contre 6,2€ en moyenne en France.

Rendez-vous à partir du 24 février prochain pour découvrir les 15 projets éligibles et voter en faveur du ou des projets que vous aimeriez voir se concrétiser dans votre ville !

[PDF](#)